Mai 2007 – Numéro 4

LA ROCHELLE

Sud Collectivités Territoriales 17

100 % PUR SUD

Le Monde du Silence

Sommaire :

- Les dernières nouvelles de « Radio-Pirates »
- Hôtel de Ville ou Fort Boyard ?
- Les rats ne quittent pas le navire
- Le Roi des COS
- Merci aux fumeurs !
- Amicale des Anciens Combattants : effectif en hausse
- 1 an, déjà !
- Service Public, demain ?

Après celui du regretté Commandant Cousteau, voici celui, remastérisé du Commandant Bono et de son équipage.

Suivant le principe que « de tous les arguments, le plus difficile à réfuter est le silence », nos dirigeants ont pris comme ligne de conduite, d'opposer à toutes nos interrogations et/ou suggestions un silence tonitruant.

Ainsi avons-nous organisé une réunion d'information syndicale à destination des personnels Ville, CDA et CCAS le 15 janvier dernier, avec la bénédiction du Commandant du navire. Une demi-heure avant le début de la réunion, une messagerie de la « DGA-RH-RS » (un nouveau grade dans la Marine ?) informe les chefs de service que la réunion est bien autorisée, mais que le personnel n'est pas fondé à s'y rendre, à moins de poser un congé. Quelque peu interloqués par ces manœuvres flibustières, nous avons interrogé le Maire (on ne parle plus de Commandant puisque seuls les agents de la Ville sont concernés) et tous les élus de la majorité du Conseil Municipal (43 courriers). Seul, un adjoint (l'amirauté n'avait pas dû l'informer de la conduite à tenir à notre endroit) nous a contactés pour s'enquérir du problème.

Après moultes relances, nous avons fini par obtenir (de guerre lasse ?) une entrevue avec le Bosco Marc Parnaudeau, lequel nous propose, revenant sur l'accord antérieur, de nous octroyer généreusement 1/2 heure d'information syndicale (la moitié de ce dont bénéficient les autres syndicats). Proposition qu'il ne formulera pas par écrit (non, non, inutile d'insister), et qu'il subordonne à l'avis des autres organisations syndicales, consultées, bien entendu, par pure courtoisie… (*)

Sachez, Commandant, que nous ne sommes pas des moussaillons. Des miettes en guise de rata, très peu pour nous. On préfère rester la tripe vide, ça stimule l'esprit mutin !

A ce jour, aucune réponse non plus à notre proposition concrète pour favoriser la nomination des rédacteurs « reçus-collés », ni à celle d'envisager l'organisation d'examens professionnels pour permettre des promotions.

« C'est la parole qui est d'or, le silence est de plomb ».

(*) scoop de dernière minute : le Maire aurait tranché, et nous accorderait (en principe) l'heure mensuelle d'info tant contestée…

Fort Boyard ou Hôtel de Ville ?

La loi du 11 février 2005 relative au handicap octroie aux administrations un délai de dix ans pour rendre tous les lieux d'accueil du public accessibles. Faudra-t-il attendre 2015 pour que le service des Centres de Loisirs bénéficie des bienfaits de ces dispositions ?

Pour pouvoir accéder à ce service situé au 3ème étage du monument historique qu'est l'Hôtel de Ville, l'usager (un parent souvent accompagné d'un ou de plusieurs enfants, dont certains en landau ou poussette) doit subir avec succès un certain nombre d'épreuves :

1) trouver une place de stationnement (si centre ville = des sous dans le bandit manchot) ;

2) circuler sur les pavés des abords de l'Hôtel de Ville (ne pas transporter de boisson gazeuse dans le landau) ;

3) obtenir l'ouverture de la porte en bas de la mairie ; ensuite, exercice de style : tirer la porte d'une main, et la poussette de l'autre. Plus fort encore pour les fauteuils roulants ;

4) prendre l'ascenseur (s'il n'est pas en panne) ;

5) au 3ème étage au bout du couloir : 5 marches à descendre (oui, oui, avec la poussette !).

6) si l'on vient en quête d'une assistante maternelle, d'une place en crèche ou en halte-garderie : retour au pied de l'Hôtel de Ville direction le CCAS ou le point accueil Petite Enfance aux Minimes...

Squatters à l'école Condorcet

Les remarques que nous avions formulées au sujet du piteux état de cet ensemble scolaire ont porté leurs fruits : les sanitaires ont tous été réparés.
Un appel d'offres a été lancé pour changer totalement les fenêtres et volets roulants (auxquels ne manquait qu'un « léger entretien » !).

Par contre, au niveau des hôtes indésirables, la situation n'a guère évolué. Les blattes circulent librement, et les rats, également, tel celui-ci, pris sur le vif le 29 mars dernier :

Le Roi des COS

ERRATUM : notre sympathique document d'information interne « Activité Liaisons » (n° 78) nous apprend que Monsieur Philippe METAIS a été élu Président du CASEL pour 4 ans.
Sauf erreur manifeste de notre part, l'article 11 des statuts de notre CASEL (ex-COS) prévoit une élection des membres du Conseil d'Administration tous les deux ans.
On a sans doute un peu anticipé sur une reconduction, dans deux ans... A moins qu'une réforme des statuts soit à l'étude : un Président à vie ?

Tabac et effet de Cerf...

Vu dans la Gazette des Communes du 5 février 2007 :

«Des réponses adaptées à chaque situation»

Thierry Cerf, directeur des ressources humaines de La Rochelle

«Nous comptons environ 300 fumeurs (sur 1 800 agents). Il existe des pratiques propres à chaque service, auxquelles il faut trouver des solutions négociées. La réponse de la collectivité ne doit pas se limiter à la mise en place d'espaces fumeurs clos, sans autre possibilité. L'impact des nouvelles mesures sur le temps de travail devrait être nul, puisque tous les agents bénéficient déjà de deux pauses leur permettant, s'ils le souhaitent, d'aller fumer.»

On bénéficiait de deux pauses quotidiennes, et on ne le savait même pas (c'est pas écrit dans le Règlement Intérieur) !

Merci qui ?

Examen professionnel = parcours du combattant !

Vous suivez avec passion la saga des rédacteurs depuis déjà trois numéros. Alors, où en est-on exactement aujourd'hui ?

Le contexte :
La Ville de La Rochelle continue de préférer les recrutements externes à la nomination des agents reçus à l'examen professionnel au prétexte que les recrutements externes augmentent les possibilités de promotion interne (ou comment faire simple quand on peut faire compliqué). Nous connaissons la législation en la matière, mais au-delà des textes, il y a la volonté (ou non) de la collectivité de favoriser la promotion.

Les faits :
Lorsqu'un poste est libéré à la Ville par un agent titulaire de l'examen professionnel de rédacteur, on attend gentiment qu'il soit recruté ailleurs pour transformer son poste de catégorie C, en poste de rédacteur, et procéder à un recrutement externe. Une impression de déjà-vu ? Bien sûr ! La formule a été testée avec succès à la DRH (nous avions dénoncé la manoeuvre en son temps), et dernièrement, on a remis ça au service Stationnement. Dans le premier cas, l'agent a eu la chance de pouvoir faire valider son examen professionnel et est aujourd'hui en poste (de rédacteur) au CCAS. Quant à la seconde, elle est partie sur un poste d'adjoint administratif à la CDA. L'intérêt du poste devrait compenser son renoncement au grade de rédacteur...
Les agents qui ont fait l'effort de passer l'examen professionnel ont, maintes fois, entendu des commentaires sur la valeur de cet examen et par conséquent, sur leur valeur en tant que futur rédacteur…
Pouvons-nous, pouvez-vous, affirmer que tous les agents ayant passé des « vrais » concours sont compétents ? Qui n'a pas, dans son entourage, une « bête à concours », plus brillant(e) devant une copie que dans la vie professionnelle ? Pourquoi ne pas laisser une chance aux titulaires de l'examen professionnel de rédacteur de prouver leur aptitude à occuper un poste de catégorie B ? Nous avons fait une proposition en ce sens à nos élus, toujours sans réponse à ce jour (cf. éditorial).

A force de recruter à l'extérieur, la liste d'aptitude qui sera dressée lors de la prochaine CAP pour la nomination des rédacteurs à la promo interne risque fort de ressembler au Bottin !!!

Une note d'optimisme toutefois : la loi de modernisation de la FPT va permettre dans les 5 années à venir une augmentation du nombre des promotions internes. Là où jusqu'à présent, il n'y avait qu' 1 possibilité pour 4 recrutements externes, il y aura désormais 1 possibilité pour 2 recrutements externes.

Les scores :
En l'état actuel de nos connaissances, la situation au niveau des nominations de « reçus-collés » est la suivante :
Ville = 0
CDA = 2 (+ 1 à venir)
CCAS = 2 (+ 2 à venir + 1 inscription / liste d'aptitude)

A ce sujet, nous tenons à communiquer les précisions qui nous ont été transmises par Madame Marie-Jo Denys, Vice-Présidente de la CDA, chargée du Personnel, à la suite de la parution de notre dernier article sur le thème des reçus-collés :
« En 2006, la CDA a intégré 2 agents reçus donc… pas collés : 1 au service des Ressources Humaines + 1 au service Financier ; à terme 1 au service Economique suite à une vacance « adjoint ou rédacteur », à charge pour l'agent recruté comme adjoint de faire ses preuves pour une montée en puissance en rédacteur ».

Happy Birthday…

Après le faire-part de naissance, l'invitation au baptême, voici venu le temps de la première bougie : SUD CT 17 a eu un an le 24 février dernier.

1 an = 3 parutions de « 100 % Pur Sud », 3 réunions d'info syndicale (tentative de sabordage de la dernière, c'est bon signe, on dérange), manifs, tracts, entretien avec Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint chargé du Personnel, un nombre de syndiqués à deux chiffres, de nombreux courriers (restés sans réponse), une visite à l'école Condorcet qui a porté ses fruits, un accueil chaleureux de la part de nos collègues, un local (en principe…) pour la rentrée, et le sentiment de faire bouger (un peu) les choses.

Pas mal pour un syndicat qui n'est pas encore représentatif, non ???

Service Public : quel avenir ?

La période actuelle est de plus en plus marquée par les échéances électorales. C'est l'occasion d'une réflexion approfondie sur les choix de société. La Fédération SUD s'est fait l'écho, auprès des candidats à la présidentielle, des préoccupations des fonctionnaires, tant sur les conditions d'exercice de leurs missions que sur l'évolution de celles-ci.

Ainsi, nous estimons que les services publics doivent aujourd'hui être défendus contre la logique mondiale de marchandisation. La santé, l'éducation, les biens indispensables à l'être humain (eau, énergie, assainissement, transport, logement, gestion des déchets…) doivent être pris en charge par les collectivités publiques **pour garantir une égalité d'accès sociale et territoriale.**

Sur le statut, rien ne justifie, pour nous, l'existence de trois statuts distincts pour les fonctionnaires (Etat, Hospitalier, Territorial) : tous les fonctionnaires doivent assurer le service public que les citoyens sont en droit d'attendre de la même manière. La logique de « décentralisation sans moyens », imposée lors de la dernière législature, ne peut qu'aboutir à une dégradation du service public, une dégradation des conditions de travail et une augmentation du coût de revient pour les usagers. Dans ces conditions, la décentralisation vise à utiliser les inégalités entre ces trois statuts pour déréglementer les garanties des agents et ouvrir la mise en concurrence avec le secteur marchand. Aussi, nous souhaitons une réorganisation de la Fonction Publique dans le cadre d'un statut unique.

De la même façon, en matière d'évolution de carrière, nous revendiquons une grille unique par catégorie qui permettra à chacun et chacune d'être promu(e) sans butoir, en reconnaissance de ses qualifications (la fin du fameux « ascenseur social » ?)

Nous estimons également qu'il y a urgence à revenir sur la contre-réforme des retraites qui dégrade la situation sociale des travailleurs âgés, qui retardent leur départ, et des retraités dont le pouvoir d'achat diminue. Le coût des mesures que nous proposons n'est pas plus important que la charge financière du chômage et du RMI, augmenté du coût social de la pauvreté.

La Fédération SUD a également interpellé les candidats sur le plongeon de notre pouvoir d'achat (petits fonctionnaires : les nouveaux pauvres), la précarisation des emplois de la fonction publique, la dégradation générale des conditions de travail (générée pour partie par la réduction du temps de travail faute d'emplois créés en correspondance).

Les périodes pré-électorales sont rarement propices aux luttes sociales ; c'était à nous de faire en sorte que ces questions soient au cœur des débats, et restent présentes dans les esprits, ensuite…

Chose promise…

Dans le précédent numéro, nous vous avions promis un dossier complet sur la réforme de la catégorie C pour la présente parution.

Compte-tenu de la complexité de cette réforme, notre 4 pages y aurait à peine suffi.

Aussi, avons-nous opté, finalement, pour la distribution, avec ce numéro 4, d'un supplément spécial.

Vous souhaitez adhérer ? Alors, merci de retourner à Dominique BONNIN - service Centres de Loisirs (Hôtel de Ville) ou à Sylvie GEFFRE - DGST (Arsenal Sud) ce coupon-réponse pour nous permettre de vous contacter.

NOM …….. PRENOM ……

SERVICE ……..

TEL. …… E.MAIL ……..

Vous pouvez aussi accéder à notre site (en création, consultable dès début juin) : **http://sudct17.over-blog.fr**